

20. Que par notre organisation actuelle, des individus s'introduisent dans la direction des sociétés d'agriculture, pour y promouvoir leur intérêt personnel, au détriment de l'intérêt public.

Il a été unanimement résolu :

10. Que l'élection des directeurs d'une société d'agriculture se fasse par paroisses et non par une assemblée générale des membres.

20. Qu'un seul directeur soit élu pour chaque paroisse ou municipalité rurale.

30. Que le secrétaire-trésorier donne avis aux directeurs, des questions à discuter dans les assemblées.

40. Que les procédés de chaque séance de la société d'agriculture soient publiés dans le journal d'agriculture le plus proche.

50. Que les Cercles agricoles soient reconnus légalement et qu'ils soient dans notre organisation agricole vis-à-vis des dites sociétés d'agriculture, ce que sont les Conseils ruraux vis-à-vis des Conseils de comté.

60. Que l'on mette dans les attributions des Cercles agricoles, les questions d'intérêt local, comme l'enseignement agricole, la plantation des arbres fruitiers, l'élevage du bétail, etc.

70. Qu'au cas de contestations au sujet du lieu d'exhibitions, l'honorable Commissaire d'agriculture en décide.

80. Qu'enfin les présentes considérations et résolutions soient communiquées au Comité d'agriculture, de la colonisation, des arts et métiers siégeant actuellement à l'Assemblée Législative de Québec.

St-Aubert, 31 janvier 1883.

EDMOND PELLETIER, Président,

ALFRED OUELLET, Secrétaire.

Le lendemain, après la fête agricole eut lieu la fête religieuse, Grand'messe solennelle. Le prédicateur, le Révd M. F. X. Méthot, rappela à l'assistance la sentence portée dès le commencement du monde: "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front;" puis après s'être appliqué à faire aimer davantage dans son pays l'agriculture et la colonisation, il les engagea à imiter St-Isidore, patron des laboureurs, disant: tout pour Dieu, tout pour sa plus grande gloire et son saint amour.

COMMUNIQUÉ.

St-Aubert, 8 février 1883.

Le blé-d'inde comme nourriture des poules.

Le blé d'inde est considéré par certains éleveurs américains comme peu avantageux pour la nourriture d'hiver des poules, dont il ne favorise pas la ponte; d'une part, il pousse trop l'oiseau à la graisse; de l'autre, il ne lui fournit ni les éléments albuminoïde qui servent à produire le blanc de l'œuf, ni la chaux nécessaire pour la coquille. Le blé-d'inde n'introduit guère dans l'économie que les matières huileuses qui entrent dans la composition du jaune; mais ce dernier ne représente que 30 pour 100 de la masse totale de l'œuf, tandis que le blanc y figure pour 68 centièmes, et la coquille pour les 2 autres centièmes. Donc, quelques soins que l'on donne, en hiver, à des poules nourries au blé-d'inde, on ne peut guère s'attendre à les voir pondre de bonne heure et d'une ma-

nière satisfaisante. Il en est tout différemment de celles qui, nourries avec du blé, y puisent les éléments divers dont elles ont besoin.

#### Choses et autres.

*Compagnie manufacturière d'engrais artificiels.*—M. Fancher de Saint-Maurice, député de Bellochasse, demandait, à la Séance de la Chambre de l'Assemblée Législative de Québec, vendredi, 8 février, copie de la correspondance échangée à l'occasion de l'établissement d'une compagnie manufacturière d'engrais artificiels, en employant les déchets de poisson. Nous empruntons au *Journal de Québec* l'extrait suivant du discours que prononça M. Fancher de St-Maurice, à cette occasion :

Au fur et à mesure que les terres sont épuisées par des récoltes successives de grain, il faut forcément leur rendre ce qu'on leur a pris. Si on n'agit pas ainsi, le rendement diminue chaque année et finit même par ne plus payer les frais de culture et de récolte.

En agriculture, c'est un principe qui s'impose : Il faut rendre à la terre ce qu'on lui a pris.

Comparez les récoltes actuelles dans les vieilles paroisses à ce qu'elles étaient autrefois. Comparez la qualité du blé récolté actuellement dans la vallée du Richelieu, avec la qualité du blé d'il y a vingt ans. Ces différences en quantités ou en qualités proviennent exclusivement de ce qu'on a abusé de la fertilité de ces terrains, sans rien leur rendre en retour de ce qu'ils ont donné.

Si, dans les vieilles paroisses, les cultivateurs continuent à prendre sur leurs terres des récoltes, sans remplacer par des engrais les principes fertilisants qui sont enlevés par ces récoltes, ces terres deviendront bientôt improductives. Les agriculteurs, découragés, les abandonneront pour aller demander à des sols neufs ce que leurs vieilles terres ne leur donneront plus, parce qu'ils n'auront pas su leur rendre ce qu'ils leur avaient pris.

La nécessité d'avoir de l'engrais pour l'appliquer sur les vieilles terres est un fait incontestable. Il n'y a pas un agriculteur qui puisse nier cette nécessité absolue.

Mais où prendra cet engrais artificiel? Faut-il aller demander à la France comme on l'a déjà fait?

Comment aller demander et payer en France une matière que nous laissons perdre chez nous? Non-seulement en ramassant les débris de poissons, nous aurions de quoi fournir tout l'engrais nécessaire au Dominion, mais nous en aurions aussi des quantités considérables à exporter en Europe, aux Antilles; ce qui serait pour nous une nouvelle source de richesses.

Nous allons acheter en France un engrais pour lequel on nous garantit que un ou deux pour cent d'azote, et huit ou six pour cent d'acide phosphorique, tandis qu'avec les débris de morues et d'autres poissons nous pouvons obtenir un engrais aussi riche que le guano. Un savant, le docteur Sterry Hunt, mentionne ce fait dans un de ses rapports publiés en 1858.

Nous allons chercher en France des goémones, des varechs incinérés, tandis que sur les côtes de la Baie des Chaleurs, nous en avons des dépôts énormes!

Tous les agriculteurs savent bien que pour qu'un engrais artificiel leur porte profit, pour qu'il réussisse, il faut qu'il soit approprié au terrain sur lequel on l'emploie, à la récolte qu'on veut obtenir, soit en blé, betterave ou foin.

En France, nous avons demandé un engrais dont la composition ne varie pas, et nous l'appliquons à toutes nos terres, sans avoir égard à la divergence de leur composition comme sol arable, sans avoir égard à la récolte, et nous nous étonnons de l'insuccès partiel de l'engrais artificiel. Il ne pouvait en être autrement; comme composition, cet engrais était pauvre, puis il ne convenait ni à tous les sols, ni à toutes les cultures.

Nous avons chez nous tous les éléments nécessaires pour fabriquer de l'engrais artificiel propres à tous nos sols, à toutes nos cultures, mais nous laissons perdre ces éléments qui non-seulement reconstitueraient nos vieilles terres, mais seraient une source considérable de revenus d'exportation.

La nécessité de l'établissement d'une manufacture d'engrais artificiels avec des produits canadiens, est donc évidente, et celui qui oserait le nier serait l'ennemi des cultivateurs.

Il y a aussi une autre raison. Au point de vue de l'industrie de la pêche, le rejet à la mer de tous les débris de poissons est une des causes qui éloignent le poisson. Une autorité, le commandant Wakeham, de la *Canadienne*, mentionne ce fait dans son rapport;